

Examen professionnel pour

Spécialistes pour la sécurité des citernes

avec brevet fédéral

Directives relatives au règlement d'examen

Olten, 16.01.2014



Verband für Gewässerschutz und Tanksicherheit
Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes
Associazione per la protezione delle acque e la sicurezza dei serbatoi

CITEC Suisse
Bureau administratif
Aarauerstrasse 72
Postfach 1926
CH-4601 Olten

Téléphone	062 296 47 66
Fax	062 297 11 88
E-mail	info@citec-suisse.ch
Site Internet	www.citec-suisse.ch

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Organe responsable.....	4
1.2	Bases légales.....	4
1.3	Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur	4
2	Portrait de la profession et compétences à atteindre	5
2.1	Portrait de la profession	5
2.2	Liste des liquides	7
2.3	Vue d'ensemble des processus de travail et compétences.....	8
2.4	Processus de travail et compétences.....	9
3	Informations sur l'octroi du brevet fédéral	18
3.1	Procédure administrative	18
3.2	Frais d'examen	18
4	Conditions d'admission	19
4.1	Professions techniques et de traitement des métaux admises	19
5	Examen	20
5.1	Organisation et exécution	21

1 Introduction

Conformément au point 2.21 du règlement du 2 juillet 2010 concernant l'examen pour l'octroi du brevet fédéral de « Spécialiste pour la sécurité des citernes », la commission d'examen arrête les directives suivantes relatives au règlement de l'examen susmentionné. Les directives font partie intégrante du règlement de l'examen et les concrétisent. Elles sont arrêtées par la commission d'examen, vérifiées au moins tous les 4 ans et modifiées si nécessaire.

1.1 Organe responsable

CITEC Suisse – Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes
Bureau administratif
Aarauerstrasse 72
Case postale 1926
CH-4601 Olten

Téléphone 062 296 47 66
Fax 062 297 11 88
E-mail info@citec-suisse.ch
Site Internet www.citec-suisse.ch

1.2 Bases légales

Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr).

1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur

L'organe responsable confie à une commission d'examen toutes les tâches liées à l'examen. Cette commission se compose de 5 à 7 membres. Un secrétariat d'examen se charge de la plupart des tâches administratives relatives à l'examen au nom de la commission d'examen et sert d'interlocuteur pour toutes les questions.

Président de la commission d'examen CITEC Suisse :
Hanspeter Kempf
Strandweg 2
8807 Freienbach
Téléphone 055 415 62 62
Natel 079 422 20 07
Fax 055 415 62 61
E-mail kempf@kaktus.ch

2 Portrait de la profession et compétences à atteindre

2.1 Portrait de la profession

Domaine de travail

Les spécialistes pour la sécurité des citernes sont experts en protection des eaux dans le domaine des installations de stockage et de fonctionnement contenant des liquides potentiellement dangereux pour l'eau. En fonction de leur domaine de spécialisation (**contrôle des citernes** contenant des liquides selon la liste figurant dans les directives et **appareils de protection des eaux**) ou des modules (travaux spéciaux dans le domaine de la protection des eaux et conteneurs destinés aux énergies renouvelables), ils évaluent, montent, adaptent et entretiennent des installations et des parties d'installations ainsi que des systèmes.

Ils conseillent les personnes intéressées avec professionnalisme et fournissent ainsi les bases de décision. Leur clientèle se compose de propriétaires de citerne.

Principales compétences professionnelles

Ils sont capables

- de préparer les commandes et le site selon les règles de la technique de sorte à ce que le travail puisse être exécuté efficacement et de façon ciblée ;
- de vérifier la conformité, le fonctionnement et l'étanchéité des réservoirs, installations et canalisations d'installations de stockage, d'identifier et d'évaluer les défaillances et d'indiquer les réparations.
- Dans le domaine Contrôle des citernes, ils sont en mesure :
 - de contrôler et évaluer les constructions de protection et les cuves de réception selon les règles de la technique ainsi que de proposer une solution pour résoudre les défaillances constatées ;
 - de vidanger, débourber et dégazer les réservoirs dans le respect de toutes les mesures de précaution et des directives concernant l'environnement et la sécurité du travail ;
 - de nettoyer et d'évaluer les réservoirs de l'intérieur et de décider des éventuels travaux de réparation nécessaires ainsi que des travaux d'entretien pour conserver la valeur de l'installation ;
 - de nettoyer et d'évaluer l'intérieur des petites citernes sans y entrer ;
 - de fermer la citerne, de contrôler l'étanchéité et de remettre le chauffage en service ;
 - de mettre les installations hors service conformément aux prescriptions et d'exécuter ces travaux de sorte à ce que ces installations abandonnées ne présentent aucun danger pour l'environnement ni pour les personnes ;
 - de remplacer des parties d'installation, d'apporter des modifications à l'installation et d'intégrer de nouvelles parties. Pour ce faire, ils tiennent compte des règles de la technique, des prescriptions des constructeurs et d'autres directives ;
 - d'identifier les endroits à réparer, de communiquer leurs connaissances correctement et avec professionnalisme au propriétaire et de le conseiller, de décider du type et de l'ampleur de la réparation et des travaux d'entretien pour conserver la valeur et de les exécuter dans les règles de l'art ;

- Dans le domaine Appareils de protection des eaux, ils sont en mesure :
 - de contrôler le fonctionnement des systèmes anti-fuites, d'identifier les pannes possibles et de dépanner les systèmes ou de prendre d'autres mesures ;
 - de vérifier le fonctionnement et l'alarme d'un système anti-fuites avec capteur de liquide sur des installations avec commandes complexes et d'estimer les conséquences d'une intervention ou d'une défaillance ;
 - de décider du système anti-fuites à utiliser, de monter ce système, de vérifier les valeurs de pression ou de vide nécessaires (valeurs de commande), d'autoriser le remplissage de l'installation après réception des travaux, de décider des mesures supplémentaires et de les organiser.

- de conclure les travaux, d'informer le client, de rétablir le matériel et d'assurer que tout est prêt pour la commande suivante. Ils sont responsables de l'exécution des travaux dans les règles de la technique et de l'état de l'installation ;
- de veiller à la sécurité des collaborateurs, des tiers et de l'installation ;
- de coordonner les travaux sur l'installation ;
- de réagir professionnellement et logiquement aux changements de situation ;
- de former et perfectionner les collaborateurs subalternes.

Exercice professionnel

Ils développent leurs activités professionnelles dans une entreprise spécialisée en maintenance de citerne. Sur les installations, ils peuvent collaborer avec d'autres sociétés spécialisées comme des électriciens, des chauffeurs de camions-citernes, des monteurs de colonnes, etc.

La sécurité du travail vis-à-vis des collaborateurs, clients et tiers jouit d'une priorité absolue. La protection de l'environnement contre les liquides potentiellement dangereux pour les nappes phréatiques est sous contrôle constant.

Ils conseillent les propriétaires d'installations contenant des liquides polluants avec compétence professionnelle et objectivité.

Contribution de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Par leur travail, ils garantissent la sécurité des installations contenant des liquides polluants et contribuent ainsi largement à la protection des eaux. Leurs activités empêchent les dommages à l'environnement à la nature avec toutes leurs conséquences.

Outre les domaines décrits de Contrôle des citernes et Appareils de protection des eaux, il existe des **modules de l'association** avec des compétences sectorielles pour les travaux spéciaux dans la protection des eaux et les énergies renouvelables.

2.2 Liste des liquides

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes ayant réussi leur examen professionnel dans le domaine du Contrôle des citernes sont habilités à contrôler les installations de stockage des liquides suivants :

Nom du produit	Point éclair	Numéro CAS	Numéro UN
Huiles usagées	> 55°C		
Biodiesel	> 55°C	67762-38-3	1202
Diesel	> 55°C	68334-30-5	1202
Huile d'engrenage	> 55°C		
Mazout de chauffage	> 55°C	68334-30-5	1202
Huile de moteur	> 55°C		

Attention :

Pour certains produits, le point éclair pourrait être plus bas en raison de mélanges.

Cette liste de liquides n'est pas exhaustive. La commission d'examen CITEC Suisse décide d'autres liquides. En cas de nouvelles admissions de liquides, cette liste est complétée.

2.3 Vue d'ensemble des processus de travail et compétences

<i>Domaine Contrôle des citernes</i>	<i>Domaine App. de protection des eaux</i>
<i>Processus de travail 1 : préparation du travail</i>	
1.1 Préparation du travail	
<i>Processus de travail 2 : travaux de vérification</i>	
2.1 Contrôle du réservoir et de ses équipements	
2.2A Evaluation de la construction de protection	
<i>Processus de travail 3 : entretien et maintenance</i>	
3.1A Vidange, débouage et dégazage de la citerne	3.1B Contrôle du fonctionnement des systèmes anti-fuites avec sous-pression ou surpression
3.2A Nettoyage intérieur de la citerne avec entrée du spécialiste	3.2B Contrôle du fonctionnement des systèmes anti-fuites pour les réservoirs et conduites à simple paroi (détecteurs de fuites dans le volume gazeux)
3.3A Nettoyage intérieur de la citerne sans entrée du spécialiste	3.3B Maintenance des sécurités spéciales de remplissage / contrôle de fonctionnement des systèmes anti-fuites avec capteurs de liquide
3.4A Fermeture et remise en service	
3.5A Mise hors service / arrêt	
<i>Processus de travail 4 : travaux de montage</i>	
4.1A Travaux de montage lié à des adaptations	4.1B Installation de systèmes anti-fuites
4.2A Travaux de réparation	
<i>Processus de travail 5 : travaux de finition</i>	
5.1 Travaux de finition	
<i>Processus de travail 6 : direction d'équipe</i>	
6.1 Sécurité	
6.2 Coordination	
6.3 Réaction aux nouvelles situations	
6.4 Formation et perfectionnement	

2.4 Processus de travail et compétences

Processus de travail 1 : travaux de préparation

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes sont responsables de la réalisation des explications préalables et des travaux préparatoires nécessaires. Ils reçoivent la commande, la contrôlent et organisent les matériaux, appareillages, etc. nécessaires.

Ils se présentent au client et expliquent les particularités du lieu. Ils étudient le lieu de travail et décident si les travaux peuvent être effectués et comment.

Ils prennent toutes les mesures de sécurité et aménagent le lieu de travail pour que les travaux puissent commencer.

Compétences :

1.1 Préparation du travail

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes s'informent sur la commande dans l'entreprise et auprès du client. Ils préparent le site selon les règles de la technique de sorte à ce que la commande puisse être exécutée efficacement et de façon ciblée.

I : S'informent du type, de la taille, de l'ampleur et du lieu des travaux et du délai.

P : Vérifient dans l'entreprise si les informations sont complètes. Vérifient le matériel, l'équipement et, éventuellement, les possibilités de stockage temporaire et s'assurent qu'ils peuvent exécuter ce travail.

Vérifient sur place s'il faut du personnel supplémentaire et réalisent un aperçu complet et pertinent pour les travaux de l'installation et des lieux.

R : Rassemblent le matériel nécessaire dans l'entreprise et chargent le véhicule. Prennent sur place toutes les mesures de sécurité nécessaires et dirigent le trafic. Entrent en contact avec le client et l'informent des étapes suivantes. Préparent le lieu de travail sur l'installation.

E : S'assurent que toutes les conditions sont réunies pour la suite du travail.

Processus de travail 2 : travaux de vérification

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes effectuent tous les travaux de vérification nécessaires. Ils contrôlent le réservoir et tous les équipements ainsi que les canalisations. Ils évaluent la construction de protection et constatent les défaillances présentes.

Compétences :

2.1 Contrôle du réservoir et de ses équipements

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes vérifient la conformité, le fonctionnement et l'étanchéité des réservoirs, installations et canalisations d'installations de stockage, identifient et évaluent les défaillances et indiquent les réparations.

I : S'informent sur tous les équipements et canalisations en fonction du type de l'installation.

P : Déterminent les appareils et matériaux nécessaires pour l'exécution et la vérification des équipements.

R : Vérifient et contrôlent le réservoir de l'extérieur. Contrôlent tous les équipements et canalisations selon les règles de la technique et les fiches techniques. Identifient les irrégularités et proposent éventuellement des mesures.

E : S'assurent que tous les travaux nécessaires ont été exécutés selon les prescriptions.

2.2A Evaluation de la construction de protection

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes contrôlent et évaluent les constructions de protection et les cuves de réception selon les règles de la technique, ils proposent aussi une solution pour résoudre les défaillances constatées.

I : S'informent sur les éléments nécessaires et les mesures de sécurité à prendre.

P : Planifient et décident des travaux préparatoires correspondants.

R : Contrôlent le type de construction dans le respect des mesures de sécurité et évaluent la construction de protection / la cuve de réception selon les règles de la technique. Vérifient si la construction est conforme aux prescriptions et proposent des mesures le cas échéant.

E : S'assurent que tous les travaux nécessaires ont été exécutés selon les prescriptions.

Processus de travail 3 : entretien et maintenance

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes sont experts en entretien et maintenance de citernes. Les Spécialistes pour la sécurité des citernes dans le domaine du contrôle des citernes vidangent, débourent et dégazent la citerne. Si nécessaire, ils pénètrent dans la citerne et effectuent le nettoyage intérieur ainsi que les contrôles. Ensuite, ils referment la citerne et remettent l'installation en service. Les mises hors service des installations font aussi partie de leur champ d'action.

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes dans le domaine appareils de protection des eaux contrôlent et entretiennent périodiquement les appareils anti-fuites et les sécurités spéciales de remplissage.

Compétences :

3.1A Vidange, débouillage et dégazage de la citerne

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes vidangent, débourent et dégazent les réservoirs dans le respect de toutes les mesures de précaution et des directives concernant l'environnement et la sécurité du travail.

I : Réunissent de façon ciblée les informations nécessaires relatives à l'installation.

P : Décident de l'emplacement du réservoir provisoire. Déterminent la disposition des ustensiles et déterminent la durée de la purge et les mesures de sécurité nécessaires.

R : Ventilent la pièce, ouvrent et ventilent la citerne en tenant compte des prescriptions/directives et dirigent la vidange en parallèle. Définissent le moment de l'entrée dans la citerne. Retirent la boue résiduelle.

E : Contrôlent constamment le respect des mesures de sécurité. S'assurent que la citerne est prête pour la suite des travaux.

3.2A Nettoyage de l'intérieur de la citerne avec entrée du spécialiste

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes nettoient et évaluent les réservoirs de l'intérieur et décident des éventuels travaux de réparation nécessaires ainsi que des travaux d'entretien pour conserver la valeur de l'installation.

I : S'assurent que la citerne est prête pour le nettoyage intérieur et que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

P : Décident des outils, du matériel de nettoyage, des machines et des aides à utiliser. Planifient l'intervention et les tâches ainsi que la surveillance mutuelle avec le collaborateur.

R : Nettoient l'intérieur de la citerne, y compris les soudures. Contrôlent l'intérieur de la citerne selon les règles de la technique.

E : Vérifient que tous les travaux ont été exécutés selon les règles de la technique et détectent les travaux de réparation nécessaires et les remises en état pour conserver la valeur de la citerne.

3.3A Nettoyage de l'intérieur de la citerne sans entrée du spécialiste

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes nettoient et évaluent l'intérieur des petites citernes sans y entrer.

I : S'assurent que la citerne est prête pour le nettoyage intérieur et que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

P : Décident des outils, du matériel de nettoyage, des machines et des aides à utiliser. Planifient l'intervention et les tâches avec le collaborateur.

R : Exécutent le nettoyage intérieur selon les règles de la technique et contrôlent l'état de l'intérieur de la citerne (visuellement).

E : S'assurent de la réussite des travaux et de l'état du réservoir (citerne).

3.4A Fermeture et remise en service

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes ferment la citerne, contrôlent l'étanchéité et remettent le chauffage en service.

I : S'informent des travaux effectués, inspectent visuellement le réservoir. S'informent de la possibilité de remplissage.

P : Déterminent la suite des travaux. S'assurent que le matériel et les outils sont disponibles et que l'accès au chauffage est garanti.

R : Ferment la citerne et réinjectent le reste du contenu. Garantissent l'étanchéité. Remettent le chauffage en service.

E : S'assurent de la sécurité et du fonctionnement de l'installation.

3.5A Mise hors service / arrêt

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes mettent les installations hors service conformément aux prescriptions et exécutent ces travaux de sorte à ce que ces installations arrêtées ne présentent aucun danger pour l'environnement ni pour les personnes.

I : Vérifient que les travaux préparatoires ont été exécutés.

P : Planifient l'utilisation des appareils et l'étendue des travaux selon les règles de la technique.

R : Exécutent les travaux prévus selon les règles de la technique.

E : S'assurent que tous les travaux de mise hors service ont été exécutés avec professionnalisme et que l'installation est protégée contre une remise en service par inadvertance.

3.1B Contrôle du fonctionnement des systèmes anti-fuites avec sous-pression ou surpression

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes contrôlent le fonctionnement des systèmes anti-fuites, identifient les pannes possibles et dépannent les systèmes ou prennent d'autres mesures.

I : S'informent sur la citerne, les particularités locales, le système anti-fuites et les défauts visibles à l'œil nu.

P : Déterminent la procédure de contrôle avec évaluation de la situation. Préparent les moyens de vérification, outils, pièces de rechange, check-lists et rapports de contrôle.

R : Exécutent le contrôle selon les règles de la technique, les check-lists, les directives et les instructions du constructeur. Ils se chargent aussi des dépannages ou déterminent les autres mesures.

E : Contrôlent et évaluent les résultats des mesures.

3.2B Contrôle du fonctionnement des systèmes anti-fuites pour les réservoirs et conduites à simple paroi (détecteurs de fuites dans le volume gazeux)

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes contrôlent le fonctionnement des systèmes anti-fuites, identifient les pannes possibles et dépannent les systèmes ou prennent d'autres mesures.

I : S'informent sur la citerne, les particularités locales, le système anti-fuites et les défauts visibles à l'œil nu.

P : Déterminent la procédure de contrôle avec évaluation de la situation. Préparent les moyens de vérification, outils, pièces de rechange, check-lists et rapports de contrôle.

R : Exécutent le contrôle selon les règles de la technique, les check-lists, les directives et les instructions du constructeur. Ils se chargent aussi des dépannages ou déterminent les autres mesures.

E : Contrôlent et évaluent les résultats des mesures.

3.3B Maintenance des sécurités spéciales de remplissage / contrôle de fonctionnement des systèmes anti-fuites avec capteurs de liquide

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes vérifient le fonctionnement et l'alarme d'un système anti-fuites avec capteur de liquide sur des installations avec commandes complexes et estiment les conséquences d'une intervention ou d'une défaillance.

I : S'informent des compétences sur les sites et des conséquences en cas d'alarme.

P: Décident des dispositifs de mesure et de vérification nécessaires et de la manière dont la vérification doit se dérouler en fonction de la configuration de l'installation.

R : Vérifient les appareils et sondes selon les règles de la technique et les conséquences de l'alarme. Informent le propriétaire de ses devoirs. Estiment les conséquences possibles d'une intervention ou d'une défaillance.

E : Justifient selon les positions du rapport de contrôle.

Processus de travail 4 : travaux de montage

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes accomplissent différents travaux de montage. Les Spécialistes pour la sécurité des citernes dans le domaine du contrôle des citernes effectuent des réparations sur les constructions de protection et modifient et étendent les canalisations.

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes dans le domaine des appareils de protections des eaux montent les systèmes anti-fuites et insèrent les manteaux intérieurs.

Compétences :

4.1A Travaux de montage avec adaptations

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes remplacent des parties d'installation, apportent des modifications à l'installation et intègrent de nouvelles parties. Pour ce faire, ils tiennent compte des règles de la technique, des prescriptions des constructeurs et d'autres directives.

I : S'informent sur les nouvelles pièces de l'installation, celles à remplacer ou à modifier. S'assurent que l'installation est prête pour que les travaux puissent être exécutés.

P : Planifient le déroulement des travaux de montage et les mesures de protection.

R : Montent les pièces en tentant compte des règles de la technique, des autres données et de toutes les mesures de sécurité.

E : Vérifient la fonctionnalité des nouvelles parties de l'installation.

4.2A Travaux de réparation

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes identifient les endroits à réparer, communiquent leurs connaissances correctement et avec professionnalisme au propriétaire et le conseillent, décident du type et de l'ampleur de la réparation et des travaux d'entretien pour conserver la valeur et les exécutent dans les règles de l'art.

I : Réalisent les endroits à réparer et les possibilités de réparation.

P : Décident en accord avec le propriétaire du système ou du produit à utiliser.

R : Réparent les endroits défectueux selon les indications du constructeur du produit ou selon les règles de la technique et effectuent les travaux de remise en état pour conserver la valeur de l'installation.

E : S'assurent de la réussite des travaux de réparation.

4.1B Installation d'appareils anti-fuites

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes décident du système anti-fuites à utiliser, montent ce système, vérifient les valeurs de pression ou de vide nécessaires (valeurs de commande), autorisent le remplissage de l'installation après réception des travaux, décident des mesures supplémentaires et les organisent.

I : S'informent sur le système anti-fuites à intégrer et sur les travaux préparatoires.

P : Définissent le déroulement du travail ainsi que les mesures de sécurité nécessaires et déterminent l'emplacement du système anti-fuites avec l'exploitant de l'installation.

R : Montent l'appareil selon les règles de la technique. Vérifient l'étanchéité de tout le système, les valeurs de commande et la fonctionnalité. Mettent l'appareil en service.

E : Contrôlent et interprètent les résultats des mesures selon les instructions du constructeur. Vérifient si l'installation peut être remplie et décident le cas échéant des autres mesures.

Processus de travail 5 : travaux de finition

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes effectuent tous les travaux de finition nécessaires. Ils terminent tous les travaux, complètent le rapport et informent le client. Ils doivent s'assurer du dégagement du lieu de travail. Au sein de l'entreprise, ils envoient le rapport, renseignent sur les particularités et rétablissent le matériel.

Compétences :

5.1 Travaux de finition

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes concluent les travaux, informent le client, rétablissent le matériel et assurent que tout est prêt pour la commande suivante. Ils sont responsables de l'exécution des travaux dans les règles de la technique et de l'état de l'installation.

I : S'assurent que tous les travaux sont terminés pour que les finitions puissent débuter.

P : Planifient l'ordre des finitions (information du client, rapport, rétablissement).

R : Complètent le rapport, informent le client de l'état de l'installation, des autres mesures nécessaires et donnent des instructions de fonctionnement. Rétablissent le matériel dans l'entreprise et se débarrassent correctement des déchets occasionnés par les différentes étapes du travail.

E : Effectuent un contrôle final de l'installation. S'assurent que l'état de l'installation est conforme aux prescriptions et que tous les travaux ont été réalisés dans les règles de la technique.

S'assurent dans l'entreprise que le rapport a été transmis, que le véhicule est prêt, que l'équipement de protection individuel (EPI) et l'hygiène sont rétablis.

Processus de travail 6 : direction de l'équipe

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes sont responsables de la sécurité des collaborateurs et des tiers. Ils coordonnent les travaux sur l'installation et réagissent de façon appropriée aux changements de situation. Ils doivent veiller à la formation et au perfectionnement de leurs collaborateurs.

Compétences :

6.1 Sécurité

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes veillent à la sécurité des collaborateurs, des tiers et de l'installation.

I : S'informent sur les dispositifs d'avertissement des organismes de secours spécifiques à l'installation (médecin, hôpital et pompiers).

P : Planifient le programme des différentes interventions.

R : Utilisent des collaborateurs et tiers au bon moment au bon endroit et sur le bon chantier.

E : Vérifient le respect du calendrier, la sécurité et la qualité du travail et respectent la logique du déroulement du travail.

6.2 Coordination

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes coordonnent les travaux sur l'installation.

I : S'informent sur toutes les personnes et entreprises engagées sur l'installation.

P : Planifient le programme des différentes interventions.

R : Utilisent des collaborateurs et tiers au bon moment au bon endroit et sur le bon chantier.

E : Vérifient le respect du calendrier, la sécurité et la qualité du travail et respectent la logique du déroulement du travail.

6.3 Réaction aux changements de situation

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes réagissent professionnellement et logiquement aux changements de situation.

I : S'informent des conflits potentiels sur l'installation.

P : Planifient avec réserves (si > alors décision).

R : Réagissent rapidement et de façon ciblée aux changements de situation et appliquent les décisions.

E : Vérifient si les mesures prises sont correctes.

6.4 Formation et perfectionnement

Les Spécialistes pour la sécurité des citernes forment et perfectionnent les collaborateurs subalternes.

I : Identifient les lacunes de connaissances de leurs collaborateurs par l'observation et des entretiens.

P : Planifient la formation et le perfectionnement graduels en fonction de leurs connaissances, en donnant la priorité aux mesures de sécurité et de sauvetage.

R : Forment et perfectionnent sur le terrain de façon complète et pratique et utilisent pour cela des situations de travail appropriées.

E : Contrôlent les progrès de leurs collaborateurs après leur formation.

3 Informations sur l'octroi du brevet fédéral

3.1 Procédure administrative

L'examen se tient une fois par an. Les formulaires d'inscription et tous les autres documents peuvent être obtenus auprès du Président de la commission d'examen CITEC Suisse.

3.2 Frais d'examen

Après confirmation de l'admission à l'examen, le candidat reçoit une facture pour régler les frais d'examen. Les frais d'examen en vigueur sont publiés sur le site Internet www.citec-suisse.ch.

4 Conditions d'admission

Sont admis à l'examen les candidats qui remplissent les conditions du règlement relatif à l'examen professionnel des Spécialistes pour la sécurité des citernes (point 3.3).

4.1 Professions techniques et de traitement des métaux admises

Liste des certificats fédéraux de capacité reconnus pour le point 3.31 a)

N° de profession	Nom de la profession	Domaine Contrôle citerne	Domaine App. prot. des eaux
44725	Constructeur d'appareils industriels	X	X
47416	Automaticien	X	X
46426	Monteur automaticien	X	X
46314	Mécanicien en maintenance d'automobiles	X	X
46311	Mécatronicien d'automobiles	X	X
43906	Mécanicien en machines de chantier	X	X
43101	Armurier	X	-
45303	Carrossier-tôlier	X	-
47413	Installateur-électricien	-	X
46505	Electronicien	-	X
44902	Serrurier sur véhicules	X	-
47604	Installateur en chauffage	X	X
47802	Monteur-frigoriste	X	X
80002	Ramoneur	X	-
43905	Mécanicien en machines agricoles	X	-
47906	Constructeur d'installation de ventilation	X	-
43812	Coutelier	X	-
44504	Constructeur métallique (const. métallique)	X	-
44505	Constructeur métallique (trav. de forge)	X	-
44507	Constructeur métallique (charp. métallique)	X	-
43302	Repousseur-emboutisseur	X	-
47414	Electricien de montage	-	X
43907	Mécanicien d'appareils à moteur	X	-
46203	Mécanicien en motocycles	X	X
47406	Electricien de réseau	-	X
45705	Polymécanicien	X	X
47704	Installateur sanitaire	X	-
44004	Forgeron	X	-
45404	Ferblantier	X	-
45402	Ferblantier-installateur sanitaire	X	-
47415	Télématicien	-	X

Cette liste de diplômes professionnels n'est pas exhaustive. La commission d'examen CITEC Suisse décide des autres professions.

5 Examen

L'examen comprend les parties suivantes :

- a) Travaux en atelier
- b) Travaux pratiques
- c) Connaissances professionnelles
- d) Connaissances juridiques

La description suivante de la matière d'examen est indicative. La détermination des tâches se fait selon les exigences de la pratique.

a) Travaux en atelier

<u>Domaine Contrôle des citernes</u> (env. 4 heures)	<u>Domaine App. de protection des eaux</u> (env. 4 heures)
Travaux sur des tuyaux en fer, travaux sur des tuyaux en cuivre, installation des sécurités de remplissage et de trop-plein et des soupapes de retenue, soudure d'un manchon, contrôle de l'équipement d'un couvercle de trou d'homme, vérification de l'étanchéité des soudures et des raccords, mesure et traitement de la corrosion, contrôle des enduits, vérification de la fonctionnalité des systèmes anti-fuites.	Travaux sur des tuyaux en acier, filetage à la filière, manipulation de vissages (GF, Serto), installation électrique des systèmes anti-fuites, démontage et montage de pièces de rechange, réglage des valeurs de commande, vérification de l'étanchéité des systèmes anti-fuites.

b) Travaux pratiques

L'examen pratique dans le domaine Contrôle de citernes comprend 12 épreuves, le domaine Appareils de protection des eaux 8 qui contiennent plusieurs activités ou parties de travaux :

<u>Domaine Contrôle des citernes</u> (env. 9 heures)	<u>Domaine App. de protection des eaux</u> (env. 9 heures)
Préparation du travail	Préparation du travail
Contrôle du réservoir et de ses équipements	Contrôle du réservoir et de ses équipements
Evaluation de la construction de protection	Contrôle de fonctionnement de systèmes anti-fuites
Vidange, débouillage et dégazage de la citerne	Maintenance de la sécurité spéciale de remplissage / contrôle de fonctionnement de systèmes anti-fuites avec capteurs de liquide
Nettoyage de l'intérieur de la citerne avec entrée dans le réservoir	Installation d'appareils anti-fuites
Nettoyage de l'intérieur de la citerne sans entrée dans le réservoir	Travaux de finition
Fermeture et remise en service	Direction d'équipe

Mise hors service / abandon	
Montage avec adaptations	
Réparations	
Travaux de finition	
Direction d'équipe	

c) Connaissances professionnelles

Connaissances de la branche, des produits, dangers et manipulation, dangers pour les cours d'eau, mesures de protection, prescriptions et devoirs.

<u>Domaine Contrôle des citernes</u> oral (1/2 heure) et écrit (4 heures)	<u>Domaine App. de protection des eaux</u> oral (1/2 heure) et écrit (4 heures)
<p>Origine, destination et classement du pétrole et de ses dérivés. Dangers dans la manipulation des combustibles et carburants liquides. Dangers lors du contrôle de citernes. Prévention des accidents. Risque de pollution des eaux par l'huile minérale et ses dérivés. Service de lutte contre les accidents par hydrocarbures et organisation de l'alarme. Evacuation de la boue contenant des hydrocarbures et d'autres déchets. Equipement personnel du spécialiste, protection des organes respiratoires et de la peau. Hygiène au travail et premiers secours. Equipement prescrit pour une équipe d'intervention, y compris appareils mécaniques et électriques. Calcul de surface, contenu et poids de citernes. Conditions d'autorisation pour la réalisation de contrôles de citernes, obligations du spécialiste en citernes. Construction de la citerne, installation et équipement de citernes, possibilités de constatation et de retenue de pertes de citernes et canalisations. Notions élémentaires de signes physiques et chimiques de corrosion. Types de corrosion. Protection des installations en fer contre la corrosion. Connaissance des directives de la CCE.</p>	
<p>Additionnel pour le domaine App. de protection des eaux : Connaissances électrotechniques</p>	

d.) Connaissances juridiques

Prescriptions, dispositions correspondantes du code des obligations et du droit pénal

<u>Domaine Contrôle des citernes</u> oral (1/2 heure)	<u>Domaine App. de protection des eaux</u> oral (1/2 heure)
<p>Prescriptions relatives au contrôle des citernes : loi sur la protection des eaux, ordonnance sur la protection des eaux, directives de la SUVA concernant le travail dans des réservoirs et espaces exigus. Dispositions correspondantes du code des obligations et du droit pénal concernant les contrôles de citernes.</p>	

5.1 Organisation et exécution

Matériel d'examen

Les candidats doivent apporter les appareils, outils et matériel nécessaires. Tous les détails sont repris sur la convocation à l'examen.